

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-03

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Alexandra SAEMMER
Hélène CARDY

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours Communication des entreprises et institutions de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Alexandra SAEMMER
Hélène CARDY**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours « Journalisme plurimédia » de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Alexandra SAEMMER
Irène DESPONTIN LEFEVRE**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours « Industries culturelles » de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Alexandra SAEMMER
Anna TIBLE

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours Créations audiovisuelles de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Alexandra SAEMMER
Lune RIBONI**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

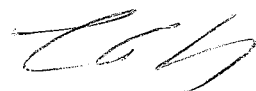
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP
PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2025

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 20 mai 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours Numérique de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Alexandra SAEMMER
Domenico CATALANO

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP- 04

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Industries culturelles et créatives de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Alexandra SAEMMER
Christophe MAGIS

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

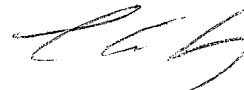
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP- 05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Industrie de la musique : production, organisation, communication de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Alexandra SAEMMER
Christophe MAGIS

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Communication pour l'audiovisuel et le cinéma de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

**Alexandra SAEMMER
Jocelyn MAIXENT**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours « Recherche-crédation et culture numérique » de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Alexandra SAEMMER
Bérengère VOISIN

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Information et Communication parcours « Médias, culture et sociétés » de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Alexandra SAEMMER
Erica GUEVARA

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

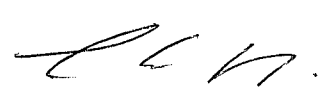
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ


Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Culture et communication parcours « Diversité, inclusion, égalité de genre dans les médias et la culture » de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Alexandra SAEMMER
Anna TIBLE**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Culture et communication parcours « Journalisme de données et enquête de sources ouvertes » de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Alexandra SAEMMER
Lune RIBONI**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 21 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master en « Information et Communication », parcours « Stratégies numériques responsables et conduite de projets » de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Alexandra SAEMMER
Julien ROSSI
Grégory LEVIS**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR de l'informatique du 19 juin 2026 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 19 juin 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à **la Licence et le Master Informatique** dispensés par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Arab BEN ALI CHERIF
Rakia JAZIRI
Guillaume BESACIER
Otman MANAD

ARTICLE 2 –

M. Arab BEN ALI CHERIF est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR d'informatique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 18 juin 2026;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Licence mention Psychologie** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Louise GOYET
Samuel DEMARCHI
Catherine GRANSARD
Alexandra ERNST
Thomas VILLEMONTAIX
Camille VANSIMAEYS
Moragiane BRIDOU
Lionel DAGOT
Catherine MARION
Léonore ROBIEUX**

ARTICLE 2 –

Mme **Louise GOYET** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint-Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 19 juin 2026 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 19 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Psychologie** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Thomas VILLEMONTAIX
Samuel DEMARCHI
Alexandra ERNST
Louise GOYET
Catherine GRANSARD
Camille VANSIMAEYS

ARTICLE 2 –

M Thomas VILLEMONTAIX est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR de psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud J. AME
**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 19 juin 2026;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 19 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Michel JUHAN
Benoit HABERT
Agnès GAUTIER-AUDEBERT

ARTICLE 2 –

M **Michel JUHAN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

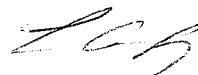
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-36

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR de Droit du 19 juin 2026 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 19 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **DU Criminologie Approfondie** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Franck ARPIN-GONNET
Benoit HABERT
Agnès GAUTIER-AUDEBERT
Michel JUHAN

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP-36

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Droit du 19 juin 2026 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 19 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Justice, Procès, Procédure** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Catherine PUIGELIER
David CHEMMI
Benjamin FIORINI
Sophie MOLINIER

ARTICLE 2 –

Mme Catherine PUIGELIER est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

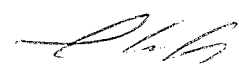
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ


Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-37-1

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 18 juin 2026;

Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès **au Master mention Droit public** dispensés par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Vanessa BARBE

Marc PELLETIER

Vincent TOMKIEWICZ

Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

Mme Vanessa BARBE est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

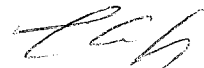
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-41

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR de Droit 19 juin 2026 ;

Vu l'avis du Conseil de l'IED du 19 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master Droit de la Santé** dispensés par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Astrid MARAIS

Jean BURSCHI

Alexandre BRUNEL

Cyril CLEMENT

Agnès GAUTHIER-AUDEBERT

ARTICLE 2 –

Mme **Astrid MARAIS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ


**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-37-1

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR S.E.P.F. du 18 juin 2026;

Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence et Master Sciences de l'Education** dispensés par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Florence ELOY	Nada CHAAR	Claire DESMITT	Mej HILBOLD	Delphine LEROY
Claire LEMETRE	Gladys CHICHARRO – SAITO	Anthippi POTOLIA	Cintia INDARRAMEN DI	Pascal NICOLAS-LESTRAT
Stéphane BONNERY	Léandro DE LAJONQUIERE	Antoine RIVIERE	Séverine KAKPO	Pascal NICOLAS-LESTRAT
Samuel BOUSSION	Isabelle GALVAO	Nacira GUENIF-SOUILAMAS	Caroline LEROY	

ARTICLE 2 –

Mme Florence ELOY est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIME

Université Paris 8 -
Vincennes - Saint-Denis
Pour le Président et par
La Directrice Générale des S
Laure CAPRO

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-01

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR AES - Economie et gestion du 09 juin 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR AES - Economie et gestion**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Hanane BEDDI	Bilal ELRAFHI	Patricia MILANO	Florence MACHTINGER
Elias BOUACIDA	Alicia FERNANDEZ- GARCIA	Zéphirin NGANMENI	
Claire BOURGOIN	Anne FERTEL	Santiago NUNEZ	
Christophe BROCHIER	Raphaël GIRAUD	Jacques PELLETAN	
Carole BRUNET	David GUERREIRO	Nicolas RIEUCAU	
Matteo CAVALLARO	Mouhoub HANI	Elen RIOT	
Loïc CHARLES	Anne JANAND	Stéphane ROSSIGNOL	
Thibault DARCILLON	Thierry LEVY	Sophie SAGLIO- ROSSINI	
Véronique DE ST-GINIEZ	Hela MAAFI	Agnès SALA	
Amina DJEDIDI	Bilel SANHAJI	Antoine TERRACOL	

ARTICLE 2 –

M. **Bilel SANHAJI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES - Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026
Le Président

Arnaud LAIMÉ **Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-16

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'Institut d'études européennes, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Emmanuelle LALLEMENT
Elodie BORDAT-CHAUVIN
Auriane GUILBAUD
Malgorzata OGONOWSKA
Antonio RAMOS RAMIREZ**

ARTICLE 2 –

Mme **Emmanuelle LALLEMENT** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE - CP-17

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut français de géopolitique du 07 avril 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**Institut français de géopolitique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Master Géopolitique (tous les niveaux)

Frédéric DOUZET
Jérémy ROBINE
Vladimir PAWLOTSKY
Isabelle SAINT-MÉZARD
Maxime CHERVAUX

ARTICLE 2 –

M. **Frédéric DOUZET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

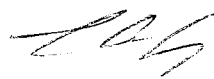
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut français de géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-18

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 05 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Licence LLCER parcours mondes anglophones est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Ling Ying ESCALIER
Sabina TABACARU
Camille JOSEPH**

ARTICLE 2 –

M. **Ling Ying ESCALIER** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

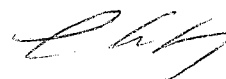
ARTICLE 3 –

La Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 03 septembre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **la licence mention Langues, Littératures, et Civilisations Étrangères et Régionales monde arabe** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Ling Ying ESCALIER
Ons DEBBECH
Abdelaziz EL ALOUI**

ARTICLE 2 –

M. Ling Ying ESCALIER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-20

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 05 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales parcours Études européennes et internationales** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Ling Ying ESCALIER
Christine MARGUET
Lucia DA SILVA

ARTICLE 2 –

M. Ling Ying ESCALIER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Présidente

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-20

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 05 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à **la licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales parcours monde hispanique** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Ling Ying ESCALIER
Christine MARGUET

ARTICLE 2 –

M. Ling Ying ESCALIER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 05 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **double Licence Etudes anglophones – Histoire** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Ling Ying ESCALIER
Benjamin LELLOUCH
Tim MC INERNEY

ARTICLE 2 –

M. Ling Ying ESCALIER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 05 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à **la licence Langues Etrangères Appliquées** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Ling Ying ESCALIER
Olivier BAISEZ (allemand)
Darine SAIDI (arabe)
Fanny CHAGNOLAUD (espagnol)
Isabel DESMET (portugais)
Margaux COUTHERUT (anglais)
Camillo FAVERZANI (italien)
Alicia FERNANDEZ (espagnol)
Sofia TCHOUIKINA (russe)
Paola GARCIA (espagnol)

ARTICLE 2 –

M . Ling Ying ESCALIER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 05 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès **au Master mention : Traduction et interprétation Parcours : Lettres, interfaces numériques et sciences humaines (LISH)** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Ling Ying ESCALIER
Arnaud REGNAULD
Marie-Nadia KARSKY
Marie-Ange MAILLET
Paul MURAILLE
Sofia TCHOUIKINA**

ARTICLE 2 –

M. Ling Ying ESCALIER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ
Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON



ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 05 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès **au Master mention : Langues et sociétés Parcours : Coopération internationale et médiation des langues (CIMEL)** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Ling Ying ESCALIER
Bernard CROS
Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Marie-Ange MAILLET
Cristina CLIMACO
Katia GOHSN
Xavier TABET
Sofia TCHOUIKINA**

ARTICLE 2 –

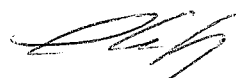
M. Ling Ying ESCALIER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président



Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 05 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master Mention : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation du 2nd degré parcours Anglais** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Ling Ying ESCALIER
Marie -Pierre JOUANNAUD

ARTICLE 2 –

M. Ling Ying ESCALIER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

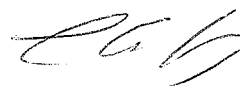
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 05 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès **au Master Mention : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation du 2nd degré parcours Espagnol** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Ling Ying ESCALIER
Christine MARGUET

ARTICLE 2 –

M. Ling Ying ESCALIER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 18 juin 2026;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Licence mention Psychologie** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Louise GOYET
Samuel DEMARCHI
Catherine GRANSARD
Alexandra ERNST
Thomas VILLEMONTAIX
Camille VANSIMAEYS
Moragiane BRIDOU
Lionel DAGOT
Catherine MARION
Léonore ROBIEUX**

ARTICLE 2 –

Mme **Louise GOYET** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ


**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 19 juin 2026 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 19 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Psychologie** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Thomas VILLEMONTAIX
Samuel DEMARCHI
Alexandra ERNST
Louise GOYET
Catherine GRANSARD
Camille VANSIMAEYS

ARTICLE 2 –

M Thomas VILLEMONTAIX est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

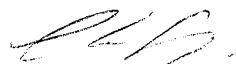
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR de psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 04 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux **Licences / D.U** et Parcoursup dispensées par l'**UFR Droit**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Membres de la Commission Licence DROIT-UFR	L1 : David LEMBERG L2 : Christophe LACHIEZE L3 : Isabelle TA Hugues MICHELIN-BRACHET
Membres de la Commission « Parcoursup »	Agnès GAUTIER-AUDEBERT Benoit HABERT
Membre de la Commission « E-Candidats et Études en France Licence Droit UFR »	Benoit HABERT
Membre de la Commission « D.U et DESU. Criminologie »	Franck ARPIN GONNET
Membre de la Commission « D.U. Clinique juridique »	Sophie MOLINIER
Membre de la Commission « D.U. Juridictions Crimes et Contentieux Internationaux »	Agnès GAUTIER-AUDEBERT Benjamin FIORINI
Membres de la Commission « LP Mandataire Judiciaire »	Astrid MARAIS Hugues MICHELIN-BRACHET Amélie DIVOUX-PARIS Stéphanie MORISSET (partenaires ISGT)

ARTICLE 2 –

M. **Hugues MICHELIN-BRACHET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAURENT
Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 04 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence Droit - IED** dispensés par **l'UFR Droit**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Michel JUHAN
Agnès GAUTIER-AUDEBERT
Benoît HABERT

ARTICLE 2 –

M. **Michel JUHAN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-06

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Année universitaire 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 04 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Justice, procès, procédure** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Catherine PUIGELIER
David CHEMMI
Benjamin FIORINI
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Année universitaire 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 04 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit de la santé**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026:

**Astrid MARAIS
Jean BRUSCHI
Alexandre LUNEL
Cyril CLÉMENT
Agnès GAUTHIER-AUDEBERT**

ARTICLE 2 –

Mme **Astrid MARAIS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-06

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 04 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit privé et D.E.S.U de Criminologie**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Garance CATTALANO
Christophe LACHIEZE
Isabelle TA
Franck ARPIN-GONNET

ARTICLE 2 –

Mme **Garance CATTALANO** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ

Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-07

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 04 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit public**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Vanessa BARBE
Marc PELLETIER
Vincent TOMKIEWICZ
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD**

ARTICLE 2 –

Mme Vanessa BARBE est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-11

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 20 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Géographie et aménagement**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Mélody BIETTE
Olivier ARCHAMBEAU
Kaduna DEMAILLY
Marion TILLOUS
Jean-François VALETTE**

ARTICLE 2 –

Mme **Mélody BIETTE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-13

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 20 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master Mondes Méditerranéens en Mouvement** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Fabrizio MACCAGLIA
Youssef EL CHAZLI
Didier LE SAOUT**

ARTICLE 2 –

M. Fabrizio MACCAGLIA et M. Youssef EL CHAZLI sont nommés co-présidents de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-14

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 20 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Hugo PILKINGTON
Cyril CASTANET
Ségolène DARLY
Marc BUI
Maciej NOWAK
Florian RAYMOND

ARTICLE 2 –

M. **Hugo PILKINGTON** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-15

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 20 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master Technologie et Handicap**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Anis ROJBI
Salvatore Maria ANZALONE
Dominique ARCHAMBAULT
Céline JOST
Isis TRUCK
Gérard UZAN
Marc BUI**

ARTICLE 2 –

M. **Anis ROJBI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-24

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 27 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR Sciences du langage, Licence et Master Sciences du langage** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Elena SOARE
Saveria COLONNA
Léa NASH
Anthippi POTOLIA
Ewa LENART**

ARTICLE 2 –

Mme **Elena SOARE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE -CP-24-2

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 27 mai 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master MEE parcours LSF** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Sandrine BURGAT
Marie PERINI
Johanna DROUILLET**

ARTICLE 2 –

Mme **Sandrine BURGAT** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et le Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-26-1

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français
Langue Etrangère du 06 juin 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par le **Master Migrations de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Sciences de l'éducation**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Ilaria PIRONE
Delphine LEROY
Paola GARCIA
Laura ODASSO
Jean-Christophe COFFIN
Elsa TYZLER
Sylvie BAUMONT
Anna CATTAN**

ARTICLE 2 –

Mme Ilaria PIRONE est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ


**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-CP-25

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 03 juin 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par le **Master Psychanalyse de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Psychanalyse**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

**Aurélie PFAUWADEL
Clotilde LEGUIL
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
Caroline DOUCET**

ARTICLE 2 –

Mme **Aurélie PFAUWADEL** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 03 juin 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par la **mention Sciences de l'Education et de la formation de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Psychanalyse**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027 :

Claire LEMETRE Stéphane BONNERY	Antoine Rivière Nacira GUENIF-SOUILAMAS	Pierre Johan LAFITTE Florent GABARRON	Déborah GENTES Sébastien PONNOU
Samuel BOUSSION Nada CHAAR	Mej HILBOLD Cintia	Pascale PRAX - DUBOIS Christine BOUISSOU	DELAFFON ENGIN SUSTAM
Gladys CHICHARRO-SAITO Léandro DE LAJONQUIERE	INDARRAMENDI Séverine KAKPO	Izabel GALVAO	Laura ODASSO François LECLERE
Florence ELOY Claire DESMITT	Caroline LEROY Delphine LEROY	Déborah GENTES Anthippi POTOLIA	Valentin SCHAEPELYNCK
	Pascal NICOLAS-LESTRAT	Elise VINEL	Jean-Christophe COFFIN

ARTICLE 2 –

Mme **Florence ELOY** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ
Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

